Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-4-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 26 juin 2018

PUBLIE LE : 02 juillet 2018

Délibération n°260618-4 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2017

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 26 JUIN 2018

PRESENTS

FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Aldo PEZZETTA, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-4-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Communes non représentées

CHAMBOURCY
MAREIL-MARLY
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***13***
Délégués comptant pour le vote	:	***10 pour le compte administratif*** ***11 pour les autres délibérations***

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-4-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

SIA/ CS-260618-4

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ARNAUD, Vice-président

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable au Syndicat Intercommunal d'Assainissement ;

VU le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 pour le budget du syndicat ;

VU le budget primitif de l'exercice 2018 approuvé par délibération n° 190318-4 qui reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2017.

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2017, à savoir :

1 / SECTION D'INVESTISSEMENT

▪ Dépenses	▶	434 888,82 €
▪ Recettes	▶	1 476 013,44 €
▪ **Résultat à affecter : excédent**	▶	**1 041 124,62 €**
▪ Restes à réaliser (dépenses)	▶	435 066,59 €
▪ Restes à réaliser (recettes)	▶	195 927,51 €

2 / SECTION D'EXPLOITATION

▪ Dépenses	▶	771 306,62 €
▪ Recettes	▶	2 827 621,36 €
▪ **Résultat à affecter : excédent**	▶	**2 056 314,74 €**

LE COMITE,
Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de :

- Reporter à la section d'investissement, à l'article 001, un excédent de 1 041 124,62 € ;
- Reporter à la section d'exploitation, à l'article 002, un excédent de 2 056 314,74 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 02 JUIL. 2018
Transmis en préfecture et affiché le 02 JUIL. 2018

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-4-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018